

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	22
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	24
NOMBRE DE PROCURATIONS	2

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars et 4 avril 2025

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHARRIERE, SERRANO, BOUTIER, LECOQ, PACIONI, CHAUVET, QUERCI et PONS Y
Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, DALLONGEVILLE, BOUCHET, TRUILLET, LECOQ, FEURMOUR.

ABSENTS : Mesdames CHARRIERE, BARTHELEMY, MORIN, EPAUD et SERIO

PROCURATIONS : de Madame CHARRIERE à Madame BOISSET, de Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

Délibération n° 11-04-2025 : Affectation des résultats 2024 – budget communal

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les articles L.2322-1 et -2, L.2311-5 et R.2311-11 et suivants, relatifs à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu la délibération prise en séance tenante, portant approbation du CFU ;

Vu l'instruction M57 invitant le conseil municipal à affecter les résultats de clôture de l'exercice 2024 du budget communal,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en besoin de financement,

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats présentent :

- Un excédent cumulé définitif de la section de fonctionnement de **1 495 057,99 €**

- Un excédent cumulé définitif de la section d'investissement de :

Hors restes à réaliser, excédent de 354 331.14 €

Avec restes à réaliser, excédent de - 533 208.84 €

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI En 2024 -1068	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
			CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	REALISER 2024	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
Investissement	- 835 622,74		1 189 953,88	887 539,98€ 0,00 €	-887 539,98€	- 533 208,84 €
Fonctionnement	1 811 293,36	1 031 808,28	715 572,91			1 495 057,99 €

Proposition :

Conformément aux éléments susvisés, il y a lieu d'affecter à présent le résultat excédentaire de la section de fonctionnement prioritairement à la section d'investissement.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de répartir l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 533 208,84 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement, en recette.
- De reporter à nouveau en recettes de fonctionnement au 002 le reliquat de l'excédent de fonctionnement de la commune soit 961 849,15 €
- De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 354 331,14 € en recette d'investissement à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission « Budget, Projets, Actions » du 2 avril 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **Article 1 :** D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement du CFU de la commune de 2024, soit 533 208,84 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement, en recette,
- **Article 2 :** De reporter en recettes de fonctionnement au chapitre 002 le reliquat de l'excédent de fonctionnement de la commune soit 961 849,15 €.
- **Article 3 :** De reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 354 331,14 €, en dépenses d'investissement à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».
- **Article 4 :** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

Fait à CLARENSAC, le 10 avril 2025

Le Maire
Patrick GERVAIS




La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le